



**MAIRIE
DE
TOULOUSE**

Direction des Solidarités et
de la Cohésion Sociale
Domaine Logement
1 rue Delpech
3ème étage
31000 TOULOUSE

Tèl : 05.61.22.31.91

DEMANDE D'AVANCE « INSTAL'TOIT »

Dispositif municipal d'aide à l'installation des jeunes

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

NOM :

N° DOSSIER :

OBSERVATIONS :

La Ville de Toulouse a souhaité soutenir les jeunes à faibles revenus pour l'accès à un logement autonome.

A cet effet, elle apporte une aide sous la forme d'une avance remboursable sans intérêt, ni assurance, ni frais de dossier, sur une durée maximale de 24 mois.

Pour bénéficier de cette aide, il faut au préalable :

- Être âgé de 18 ans à moins de 30 ans,
- Être Inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur sur le territoire de Toulouse Métropole,
- Être en formation, apprenti, alternant ou jeune travailleur sortant d'un Habitat Jeunes,
- Être locataire depuis moins de 3 mois d'un logement au titre de la résidence principale sur la commune de Toulouse
- Avoir des ressources inférieures à 850 €/ mois pour les jeunes travailleurs
- Ne pas avoir de prêt en cours au titre du PASSLOG ou du Dispositif « INSTAL'TOIT »

L'aide « INSTAL'TOIT » est cumulable, pour le même logement, avec une aide de même nature accordée par tout autre dispositif dont l'avance LOCA-PASS.

Le montant maximum de l'avance est limité à 500 € remboursable sur une durée maximale de 2 ans, sur la base d'un remboursement mensuel minimal de 20 €.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service « Aides au logement » de la mairie de Toulouse au : **05.61.22.31.91** ou par **e-mail** : accession.premierlogement@mairie-toulouse.fr

Ce dossier doit être ramené, une fois complété et signé à l'adresse suivante :

**MAIRIE DE TOULOUSE
DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DOMAINE LOGEMENT-SERVICE AIDES AU LOGEMENT-
1 RUE DELPECH- 3EME ETAGE
31000 TOULOUSE**

« En vertu de la loi sur l'informatique, les fichiers, les libertés, le demandeur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant, destinées aux services instructeurs de l'autorité compétente. Ce droit s'exerce auprès du Maire de Toulouse -Direction des solidarités et de la cohésion sociale – Hôtel de Ville Place du Capitole BP 999 - 31040 TOULOUSE CEDEX 6. Toute décision peut faire l'objet d'un recours contentieux près le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la notification. Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision dans le même délai. Enfin l'absence de réponse au formulaire entraîne que la demande ne pourra être instruite par l'autorité compétente.

LE LOCATAIRE	
Etat Civil	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nationalité	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Union Européenne <input type="checkbox"/> Hors Union Européenne
Adresse actuelle	
Code Postal - Ville	
Téléphone	
Adresse mail :	

Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Séparé(e)/Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf
----------------------------	--

Statut	<input type="checkbox"/> Étudiant <input type="checkbox"/> En formation <input type="checkbox"/> Apprenti <input type="checkbox"/> Alternant <input type="checkbox"/> Jeune travailleur
---------------	--

Revenus	<input type="checkbox"/> Bourses <input type="checkbox"/> Salaires <input type="checkbox"/> Pension alimentaire <input type="checkbox"/> Autres revenus Montant :
----------------	--

Avez-vous déjà bénéficié d'un prêt PASS LOG ou « INSTAL'TOIT » :

Oui Non

Montant de l'aide sollicitée :

100 € 200 € 300 € 400 € 500 €

Durée de remboursement souhaitée:

..... mois (durée maximale : 24 mois, remboursement mensuel minimal 20 €)

